



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 16 décembre 2021

MONOXYDE DE CARBONE

Comment réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Chaque année, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par intoxication en France. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique indétectable, puisqu'il est invisible, inodore et non irritant. Il peut être très dangereux, et une intoxication importante peut induire un coma ou un décès.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, butane, propane, essence, pétrole, etc) destinés à produire de la chaleur ou de la lumière peuvent produire du monoxyde de carbone.

En cette période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont donc plus importants que le reste de l'année. Il est donc primordial d'adopter les bons gestes afin d'éviter ce risque qui peut concerner tout le monde.

Pour réduire les risques d'intoxication, il faut adopter les bons gestes :

- faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié avant chaque hiver ;
- aérer son logement au moins 10 minutes par jour ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air ;
- ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisines, barbecue, etc).

Que faire en cas d'intoxication ?

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent être les suivants : maux de tête, fatigue, nausées. En cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication, il faut agir rapidement en :

- aérant les pièces ;
 - arrêtant les appareils à combustion
 - évacuant les lieux ;
 - appelant les secours (15, 18, 112, ou 114 pour les personnes malentendantes).
-